

Aujourd'hui à



Adressage

C'est au cours du mandat précédent, en 2017, que débute le projet d'adressage pour notre commune. Les membres de la commission chargée de ce travail sont alors accompagnés par les services de La Poste.

La mise en place de ce nouvel adressage se poursuit sous le mandant actuel.

Pourquoi un nouvel adressage ?

Doter chaque habitation d'une adresse normée facilite :

- La réponse rapide à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, gendarmerie...), ainsi que des services techniques (eau, électricité, télécommunications)
- Le service postal et les livraisons
- Le référencement des points de terminaison dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Rappel de la démarche

Après une analyse de la situation, la dénomination des voies et la procédure de mise en place des nouvelles adresses ont été présentées aux habitants en mars 2019. Il s'en est suivi un arrêté du maire en janvier 2020.

Puis, toujours en 2020 :

- Une lettre individuelle précisant la nouvelle adresse (dénomination de voie et numéro) a été envoyée à chaque foyer afin qu'il puisse justifier du changement d'adresse
- Le CCAS a proposé un accompagnement pour aider les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches envers les organismes publics et privés
- À partir de septembre de nouveaux panneaux indicateurs des voiries ont été installés par les services techniques municipaux
- En décembre, des plaques « numéro » à apposer à l'entrée de l'habitation ont été remises à chaque foyer

En parallèle les différents fichiers globaux (administrations, cartographies de GPS, ...) ont été mis à jour.

À ce jour il ne reste qu'à finaliser ce dossier, avec quelques améliorations (pose d'indicateurs routiers complémentaires...).

Prolongement en cours

Une cartographie de la commune sera réalisée prochainement afin d'élaborer une nouvelle version du plan de village. Ce plan réactualisé sera consultable sur le panneau d'informations en centre-village et sur le site internet de la commune. Un tirage papier en sera offert par la municipalité à chaque foyer.

Nous tenons à remercier les Charnècloises et les Charnèclois pour leur patience, leur implication dans ce nouvel adressage, et nous nous excusons auprès de certains acteurs économiques pour les désagréments engendrés.



Rappel : les personnes n'ayant pas reçu de plaque numérotée à poser sur leur entrée doivent se faire connaître en mairie

Téléthon

En France, le Téléthon est un événement caritatif organisé depuis 1987 par l'Association française contre les myopathies (AFM) pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares.

Dans ce cadre, la municipalité a proposé en décembre une collecte sur son site internet. Des élus ont aussi été présents à deux reprises sur la place du village, afin de pouvoir échanger avec vous autour des enjeux du Téléthon, tout en récoltant vos dons.

Au niveau national, le nombre de manifestations pour l'édition 2020 est nettement en baisse et, par conséquent, le montant des dons est significativement inférieur à celui des éditions précédentes.

Malgré ce contexte, la participation des personnes de Charnècles a permis de remettre 725 € de dons à la coordination AFM Téléthon. Nous pouvons tous et toutes saluer ce geste solidaire collectif et nous donner tous rendez-vous pour l'édition 2021 que nous espérons plus festive !



Route de Combes Louvat

Suite à l'éboulement d'un mur de grange sur une partie des voies de circulation au droit du 575 route de Combes Louvat, et compte tenu du risque important qui subsiste, la circulation des véhicules et le passage des piétons sont interdits.

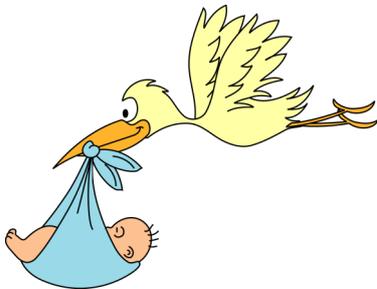
Pour la tranquillité des riverains et le respect de leur propriété, nous demandons aux conducteurs de bien vouloir respecter cette interdiction allant du 15 au 575 de ladite route. Le passage est bloqué, et aucun retournement n'est possible sans empiéter sur les terrains privés. L'accès aux riverains reste autorisé.



Erratum

Dans le précédent bulletin, nous souhaitons la bienvenue à tous les bébés du deuxième semestre, mais une petite erreur de date s'est glissée dans le carnet.

C'est bien le 22 août 2020 à La Tronche qu'est née Sybille LABBAYE.



MaPrimeRénov'

Besoin de financer des travaux pour améliorer le confort de votre logement ? Connaissez-vous MaPrimeRénov' ? En octobre 2020, cette aide de l'État pour la rénovation énergétique est renforcée dans le cadre du Plan de relance.

Informations sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Mairie - Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi*, mercredi* et jeudi : 9h - 12h

Lundi : 15h30 - 17h30

Jeudi : 15h30 - 17h30

Vendredi* : 13h30 - 16h

* : accueil téléphonique uniquement pendant l'état d'urgence sanitaire

Soyons positifs, la crise sanitaire n'a pas suffi à entamer le moral des conseillers et les différents projets portés par les commissions suivent leur cours : groupe scolaire, appartements communaux, sécurisation des déplacements, maison « Cleyet », signalétique...

Ensemble, restons prudents.

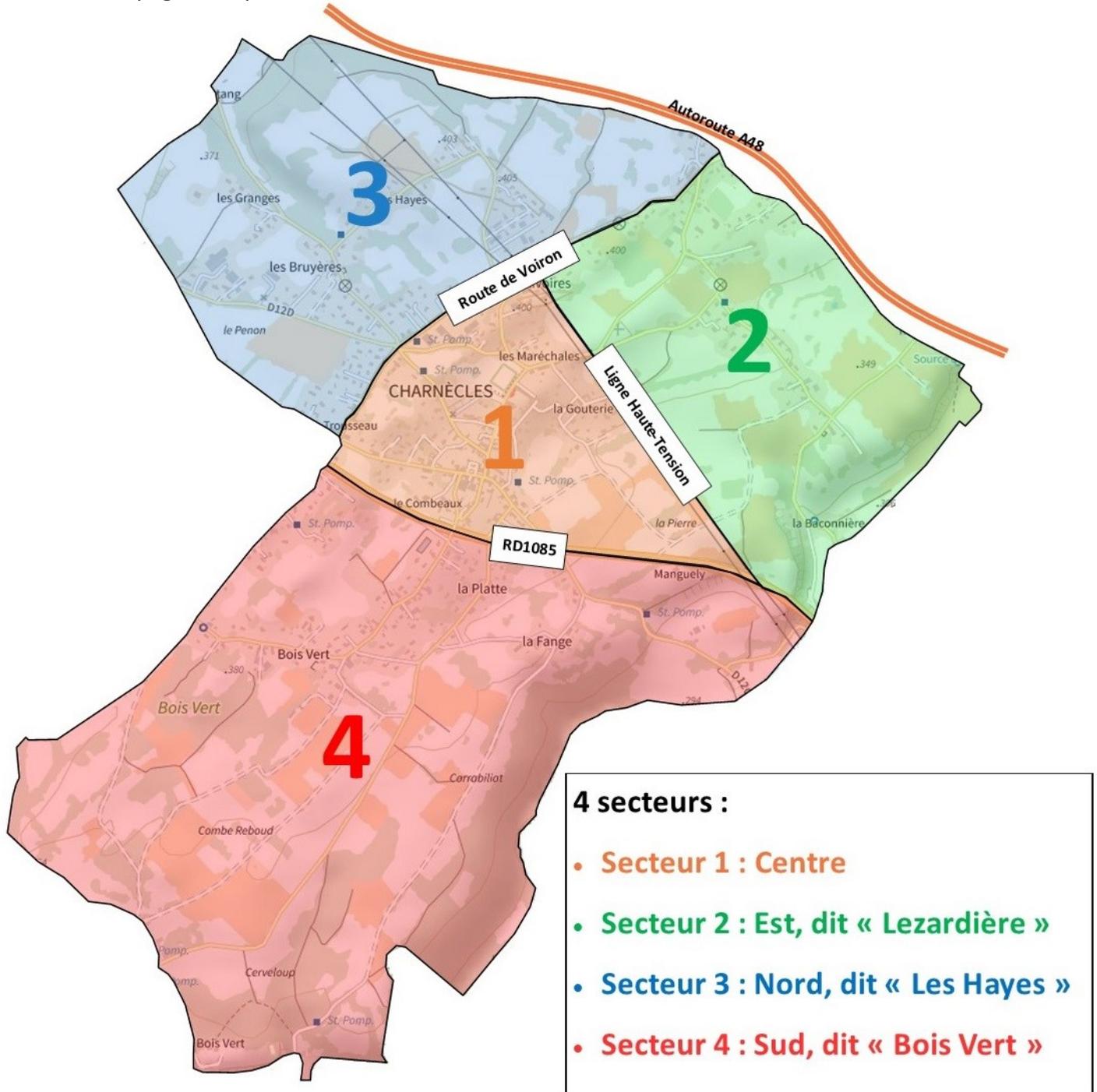


Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

En 2019 vous a été distribué un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent à Charnècles et sur la conduite à tenir pour faire face à une situation d'urgence. Les risques y sont présentés avec une indication des secteurs géographiques concernés.

Ce document est disponible en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

Voici le découpage vous permettant de déterminer votre secteur.



Pour compléter les moyens d'alerte et d'information, la mairie de Charnècles vous propose en lien avec le Pays Voironnais un dispositif d'alerte par SMS/texto.

En cas d'activation du Plan Communal de Sauvegarde, un message d'alerte peut vous être envoyé par SMS (ou vocalisation sur un numéro de téléphone fixe).

Vous trouverez au verso la marche à suivre pour vous abonner à ce service gratuit.



Alerte SMS

Pour vous abonner au service d'alerte SMS en cas de catastrophe, il vous suffit d'accéder au site internet de la commune : <http://www.charnecles.fr>, puis d'ouvrir le menu BIENVENUE / Plan Communal de Sauvegarde.



Sur l'écran qui vous présente le PCS et vous permet de télécharger le DICRIM (en bas de page), se trouve un lien cliquable pour accéder au formulaire d'inscription.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Elaboré par la commune afin de réagir au mieux en cas de catastrophe, ce dispositif :

- Prévoit les moyens pour alerter et informer habitants et visiteurs sur la commune.
- Recense les moyens humains et matériels pour mettre en sécurité les personnes.
- Détermine l'organisation de crise permettant d'assurer les missions relevant de la responsabilité du maire (information, accueil des sinistrés, ravitaillement, ...)

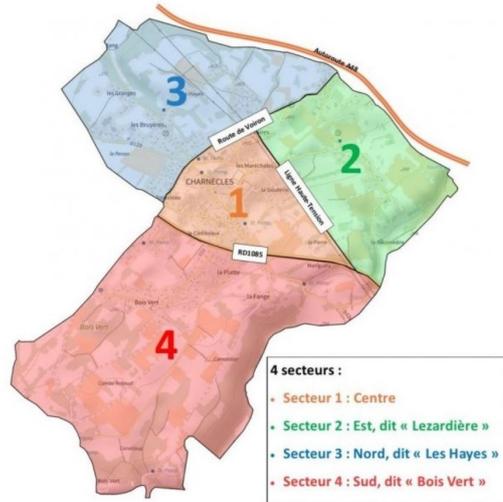
Il est complété par un dispositif d'information préventive de la population : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Voir ci-dessous.

Dans le cadre du PCS, la mairie de Charnières vous propose un service gratuit d'alerte par SMS/texto. Vous serez prévenu automatiquement en cas de :

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Feu de forêt
- Risque chimique (transport ou conduites)
- Risque météorologique

Pour vous inscrire, c'est ici : <https://www.smsmairie.fr/formulaire-view/web70>

Afin de cibler plus efficacement la population en fonction du risque, il vous sera demandé de renseigner votre secteur d'habitation. L'image ci-dessous vous permet d'identifier quelle zone vous correspond.



Documents joints

DICRIM (- 10.62 Mo)

Il vous suffit alors de renseigner :

1. Vos nom et prénom, ainsi que votre secteur

2. Votre numéro de téléphone

(en précisant s'il s'agit d'un fixe ou d'un mobile)

Vous pouvez indiquer plusieurs numéros avec le bouton 

Cochez alors les 2 cases (3 et 4).

Et enfin cliquez sur le bouton « Je m'abonne au service ».

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

1

NOM

Prénom

Votre quartier

VOS MOYENS DE COMMUNICATION

2

Mobile

Tous les numéros de mobile renseignés recevront un SMS à chaque notification envoyée.
Les numéros de fixe recevront une notification vocalisée si aucun numéro de mobile n'est renseigné.

3 J'autorise le traitement et l'utilisation des données saisie aux strictes fins de recevoir des communications de Communauté du Pays Voironnais.

Les données communiquées via ce formulaire sont collectées et traitées pendant la durée de votre inscription sur la base légale de l'article 6.1.a du règlement général européen en matière de protection des données personnelles avec votre consentement et sont destinées à des fins de recevoir des communications de la part de Communauté du Pays Voironnais.

Les destinataires des données sont le responsable de traitement, ses sous-traitants agissant sur ses strictes instructions, ainsi que son personnel habilité en charge de la gestion du service.

La fourniture de votre numéro de téléphone est nécessaire pour recevoir les communications susmentionnées sur la base des critères sélectionnés.

Le responsable du traitement est Communauté du Pays Voironnais Communauté du Pays Voironnais 40 rue Mainssieux CS 80363 38516 Voiron Cedex.

Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition sur les données personnelles vous concernant.

Vous pouvez consulter les mentions légales des services au [lien suivant](#).

4 Je ne suis pas un robot



Confidentialité - Conditions

JE M'ABONNE AU SERVICE